

Ana M. Alves, The Polytechnic Institute of Bragança, Portugal

DOI:10.17951/lsmll.2023.47.4.73-82

On rafle aussi les enfants : Mémoire d'un délit de séquestre par le gouvernement de Vichy. *Les Presque Sœurs* de Cloé Korman

We Also Round Up the Children: Memoir of a Kidnapping Offense
by the Vichy Government.
Cloé Korman's *The Almost Sisters*

RÉSUMÉ

Notre propos est de montrer combien le roman contemporain peut-être porteur de récits de guerre sous forme d'enquête familiale, mais également historique. Pour ce faire, et sans vouloir bousculer nos lecteurs, nous choisissons celui de Cloé Korman *Les presque sœurs*, qui sous une toile de fond qui remonte à la seconde guerre mondiale, revisite l'horreur que les enfants juifs de France ont vécu entre 1942 et 1944. Évoquant la plus ignoble infamie du XX^e siècle commise par le gouvernement de Vichy, la déportation vers Auschwitz de 11400 enfants, Korman propose de revenir sur l'histoire de ces petits rendus orphelins par la déportation de leurs parents. En ce sens, elle présente l'histoire de six fillettes qui vont être ballottés d'une institution l'autre, d'un camp l'autre. Trois d'entre elles survivront, les trois autres prendront le chemin d'Auschwitz dans le convoi 77.

MOTS-CLÉS

Shoah, infamie, mémoire, témoin, enfants, déportés, assassinés

ABSTRACT

Our purpose is to show how much the contemporary novel can carry war stories in the form of a family investigation, but also a historical one. To do this, and without wanting to upset our readers, we have chosen Cloé Korman's *The Almost Sisters*, which behind a backdrop that dates back to the Second World War, revisits the horrors that the Jewish children of France experienced between 1942 and 1944. Evoking the most despicable infamy of the 20th century committed by the Vichy government, the deportation to Auschwitz of 11,400 children, Korman proposes to return to the story of these little ones orphaned by the deportation of their parents. In this sense, it presents the story of six little girls who are tossed from one institution to another, from one camp to another. Three of them survive, and the other three take the road to Auschwitz in convoy 77.

KEYWORDS

Shoah, infamy, memory, witness, children, deportees, murdered

Ana M. Alves, Instituto Politécnico de Bragança, Campus de Santa Apolónia, 5300-253 Bragança, amalves@ipb.pt / Centro de Línguas, Literaturas e Culturas (CLLC), Universidade de Aveiro, <https://orcid.org/0000-0001-7762-2092>

1. En quête d'histoire

Pendant longtemps, pour se souvenir des nombreux enfants qui n'ont pas pu grandir, il n'y avait rien. Rien pour dire qu'ils avaient été tués parce que nés juifs, ni même pour dire qu'ils avaient vécu, qu'ils avaient ri, joué et pleuré... Comme s'ils n'avaient jamais été là. (Jedinack, 2018)

Notre intention, aujourd'hui, est d'évoquer un des délits des plus monstrueux du XX^e siècle. Il s'agit du sort de milliers d'enfants juifs séparés de leurs parents déportés vers les camps d'extermination nazis. Devenus orphelins, ils virent leurs vies « basculer dans un ordre temporel inconnu [...] où tous les repères avaient disparu » (Frosa, 2014, p. 3). Cet épisode qui se déroula sous le régime de Vichy de 1942 à juillet 1944, dans les années sombres de la Seconde Guerre mondiale, touchera, d'après l'estimation de plusieurs historiens, « 11400 enfants juifs déportés de France » (Klarsfeld, 2013). Ces enfants comptent parmi les « 40 000 Juifs de France » (Klarsfeld, 1978, p. 21) déportés et assassinés à Auschwitz durant l'été 1942. Ce délit nous paraît si horrible qu'il nous semble important « de perpétuer la mémoire de ce qui était inimaginable et qui est pourtant arrivé » (Dulong, 2002, p. 180). Cet événement tragique est illustré par Cloé Korman, dans son récit *Les Presque Sœurs*, que nous choisissons aujourd'hui, pour revenir sur les heures sombres vécues par six petites filles : les sœurs Korman et Kaminsky.

1.1. Préliminaires

Avant de rentrer dans les méandres de ce récit, revenons quelque peu sur les faits historiques, faits qui nous rappellent combien la France a été complice de cette tragédie et, comme le soutient Michael Marrus, « à prêter main forte » (Marrus, 1998, p. 60) au génocide juif qui annonce « l'extermination, la disparition physique d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui ont en commun d'être juifs » (Kaspi, 1991, p. 211).

Une note du 15 juin 1942 du responsable des affaires juives en France, Théodor Dannecker, atteste que les Allemands n'avaient pas prévu la déportation des enfants dans l'immédiat. Ils les avaient même « exclu[s] provisoirement de la déportation de manière explicite » (Marrus, 1998, p. 60). Dannecker constate dans cette note que « la condition essentielle est que les Juifs (des deux sexes) soient âgés de seize à quarante ans. 10% de Juifs inaptes au travail pourront être compris dans ces convois » (p. 60).

En fait, « ce sont les Français qui les premiers proposent que les enfants juifs soient inclus dans les trains de la déportation » (p. 60). Pierre Laval, chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur et des affaires étrangères, en a eu l'initiative comme on peut le constater dans une note datée du 6 juillet de Dannecker,

adressée à son supérieur à Berlin, Adolf Eichmann. Cette note, datée du 6 juillet, est reprise dans *Le calendrier de la persécution des Juifs en France 1940–1944*, par Serge Klarsfeld (2001) : « Le président Laval a proposé, lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée, d'y comprendre également les enfants âgés de moins de seize ans. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne l'intéresse pas » (p. 465). Avant même de recevoir la réponse de Berlin, l'opération *Vent printanier*, est mise en marche, dans les deux zones : occupée et non occupée.

Des « arrestations massives portant sur des milliers de foyers, [...] ont été opérées avec une brutalité dépassant tout ce qui avait eu lieu » (Winock, 2004, p. 254). 12 884 hommes, femmes et enfants juifs sont arrêtés lors des rafles des 16 et 17 juillet 1942, « pendant plusieurs jours de nombreux enfants en bas âge ont été séparés de leurs mères avec la dernière des violences » (p. 254). À Drancy seront internés 4 992 Juifs sans enfants, les autres seront conduits dans l'enceinte du Vélodrome d'Hiver, dans le 15^e arrondissement de Paris, où ils seront détenus durant cinq jours dans des conditions indescriptibles.

Winock assure qu'à partir du 17 juillet, une première réaction de la population est marquée par la publication d'une note de la préfecture de police qui atteste que :

Les mesures prises à l'encontre des Israélites ont assez profondément troublé l'opinion publique. Bien que la population française soit dans son ensemble et d'une manière générale assez antisémite, elle ne juge pas moins sévèrement ces mesures qu'elle qualifie d'inhumaines. Les raisons de cette désapprobation reposent en grande partie sur les bruits qui circulent actuellement d'après lesquels les familles seraient disloquées et les enfants âgés de moins de 10 ans confiés à l'assistance publique. C'est cette séparation des enfants de leurs parents qui touche le plus les masses françaises et provoque des réactions qui se traduisent par des critiques sévères à l'égard du gouvernement et des autorités occupantes. (p. 253)

Cette réaction de l'opinion publique n'empêche pas que les victimes du Vél' d'Hiv soient « transférées du 19 au 22 juillet dans les camps du Loiret » (Laffite & Wieviorka, 2015, p. 165).

4 000 enfants, dont 800 de moins de six ans ont été internés dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. De ces deux derniers camps, et « sur ordre des Allemands, les pères et les mères ont été arrachés à leurs enfants, souvent par des gendarmes français, pour être conduits à Drancy » (Laffite & Wieviorka, 2015, p. 165) et déportés à Auschwitz. Les enfants, violemment séparés de leurs parents, attendent que leur sort soit décidé par Eichmann qui répond finalement, le 30 juillet, à la sollicitation de Laval et donne l'ordre de déporter « les enfants [...], de même que les personnes âgées » (Winock, 2004, p. 240). Selon le témoignage de Klarsfeld, « plus de 3000 enfants en bas âge furent transférés dix jours plus tard dans le camp de Drancy [...] afin qu'il n'y ait pas [...] de trains constitués

exclusivement d'enfants »¹, soit « mille enfants de moins de six ans, 2 557 âgés de six à douze ans, et 2 464 âgés de treize à dix-sept ans » (Marrus, 1998, p. 60).

Ceux-là ne sont pas les premiers internés dans ce camp, « d'autres y étaient arrivés avec leurs parents, arrêtés lors d'opérations ponctuelles. [...] Le 14 août 1942, le convoi qui quitte Drancy pour Auschwitz est le premier comportant des enfants – 80 de 4 à 15 ans, mêlés à des adultes » (Laffite & Wiewiorka, 2015, p. 165).

Le 18 août 1942, l'âge d'arrestation des enfants juifs tombe de 5 à 2. Le 20 août, le président du Conseil de l'Église réformée en France, le pasteur Boegner, se révolte contre la législation antijuive et tente de convaincre le Maréchal Pétain « d'imposer des mesures indispensables pour que la France ne s'inflige pas à elle-même une défaite morale dont le poids serait incalculable » (Winock, 2004, p. 255). À cet égard, Winock soutient que « les enfants privés de leurs parents auraient non seulement posé de grands problèmes pratiques, ils risquaient de créer un problème politique, en soulevant de multiples protestations à l'intérieur et à l'extérieur de la France » (p. 240).

Le pasteur obtient un entretien avec Laval et lui demande de « faire en sorte qu'au moins les enfants restent en France. Refus de Laval, qui juge la séparation des mères et des enfants plus dommageable pour la réputation du gouvernement que leur union dans la déportation » (p. 255).

Laval interdit encore les parents de confier les enfants à l'UGIF (Union générale des Israélites de France) qui les accueillait au début, « ou à des proches. Il donne encore à ses préfets l'instruction d'arrêter les enfants restés seuls » (Laffite & Wiewiorka, 2015, p. 165). Après son entretien avec Laval, le pasteur Boegner avoue, comme le précise l'historien israélien Ascher Cohen :

que pouvais-je obtenir d'un homme à qui les allemands avaient fait croire – ou qui faisait semblant de croire – que les Juifs emmenés de France allaient en Pologne du Sud pour cultiver les terres de l'Etat Juif que l'Allemagne affirmait vouloir constituer. Je lui parlais de massacre, il me parlait de jardinage. (Cohen, 1993, p. 293)

Cette spirale de brutalité ne prend, malheureusement, pas fin. En effet, « 450 enfants sont transférés à Drancy après les rafles organisées à partir du 26 août par la police et la gendarmerie françaises en zone sud » (Laffite & Wiewiorka, 2015, p. 165).

Pour justifier sa prise de position de vouloir « se débarrasser d'orphelins inutiles et gênants dont les parents ont, déjà, pris le chemin des camps de la mort » (Marrus, 1998, p. 60), Laval évoque « une intention d'humanité, le chef du gouvernement a obtenu [...] que les enfants, y compris ceux de moins de seize ans, soient autorisés à accompagner leurs parents » (p. 60) D'après Winock l'intention de Laval a été de « camoufler la complicité criminelle de Vichy en préservant

¹ <https://www.yadvashem.org/yv/fr/expositions/maisons-denfants/aperçu-historique.asp>

l'unité des familles » (Winock, 2004, p. 240). Dès lors, « cet art de recomposer 'les familles' fait saisir le contenu réel de la mesure 'd'humanité' » (Coquio & Kalisky, 2007, p. XXIV). Force est de constater que ce souci « d'humanité » face au sort réservé aux enfants juifs n'est en fait qu'un leurre qui cache l'atrocité perpétrée par le régime de Vichy.

Ainsi vue, la France sous la guerre n'est certes pas conforme à l'héroïsme auquel on a voulu croire, mais pas plus à la culpabilité générale qu'aujourd'hui elle endosse : elle est plus floue, plus incertaine, plus inégale. Plus proche sans doute de ce qu'elle fut vraiment, quand les lignes de partage et l'effondrement étaient mêlées et que bien des gens tentaient surtout de survivre et de se tenir à l'écart. (Viart, 2005, pp. 161-162)

2. Les voix des témoins

Ce délit, qui est de l'entière responsabilité de l'État français d'alors, est évoqué dans le récit de Cloé Korman *Les presque sœurs*. Dans ce texte, qui se présente sous forme de récit de filiation, l'auteure mène une enquête familiale, mais également historique. Ayant comme cadre cette tragédie collective, elle cherche à découvrir et à retracer le parcours de trois petites cousines de son père « un des avocats des parties civiles dans le procès contre l'ancien officier SS Klaus Barbie qui était accusé de crimes contre l'humanité » (Korman, 2002, p. 20).

D'une part, il s'agit, pour Cloé, de découvrir l'errance de Mireille, l'aînée de 10 ans, Henriette, de 3 ans, et Jacqueline, de 5 ans celle du milieu, qu'elle aurait dû connaître, si elles n'avaient, tout comme d'autres enfants cités plus haut, été déportés vers Auschwitz. D'autre part, elle cherche à connaître le parcours de trois autres fillettes devenues orphelines tout comme les premières les sœurs Kaminsky : Andrée, l'aînée, à 13 ans, Jeanne 10 ans et Rose 7 ans. Elles parviendront à s'évader *in extremis*.

Soucieuse de découvrir le sort réservé à ces jeunes filles impliqués dans cette tragédie, Cloé Korman se lance dans une enquête de terrain proprement dite « aux prises avec des données dispersées qu'il s'agit de réunir et d'éclairer » (Viart, 2019a). Ainsi, à l'aide des recherches qu'elle a soigneusement entreprises dans les archives du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement du Loiret (Cercil), mais également dans celles du Musée-mémorial des enfants du Vel d'Hiv', l'auteure « s'efforc[e] de faire mémoire de figures disparues » (Demanze, 2019, p. 133). Par le choix d'un récit de filiation (Viart, 1999b), catégorisation annoncée par Dominique Viart en 1999, qui est « de nos jours le symptôme d'une situation historique marquée par la lacune et l'inquiétude de la mémoire » (Demanze, 2008, p. 18), Cloé Korman nous invite à parcourir les lieux traversés par ses grands-cousines et par les sœurs Kaminsky.

Force est de constater, comme le précise Dominique Viart, que certains récits de filiation [...] et certaines reconstitutions biographiques lorsque ces récits et restitutions passent par l'enquête sur des ascendants mal connus » (Viart, 2019b,

p. 5) s'inscrivent en littérature de terrain. Cette enquête de Cloé Korman est alors un exemple de récit de filiation élaborée dans le contexte de la littérature de terrain.

Dans ce sens, ce qui importe, comme le dit Dominique Viart,

ce n'est pas tant le résultat de la recherche elle-même [...] mais [...] le trajet que celle-ci dessine : ses trouvailles, ses impasses, ses difficultés, ses rencontres, ses surprises, ses réorientations ; l'expérience humaine qu'elle constitue. (Viart, 2019a)

Ainsi, le témoignage « à trois voix » (Korman, 2022, p. 201) de ces survivantes vient alors enrichir les recherches de l'auteure sur l'histoire croisée des deux familles « aux trajectoires différentes » (p. 38). Elles sont toutes les deux « polonaises, originaires de grandes villes récemment murées en ghettos, Varsovie et Piotrkov ; des commerçants, certains un peu moins riches, les Korman, et d'autres un peu plus aisés, les Kaminsky, mais tous ayant fait leur fortune à partir de zéro en venant en France » (p. 38).

Ainsi, « pour s'approcher des êtres disparus » et « par le biais de la passion de l'enquête » (Demanze, 2019, p. 129) qui alterne entre le temps passé et le temps présent, l'auteure « restitu[e] des trajets de vie » (Viart, 2019a) et revient sur le destin tragique de ces six fillettes.

Tout au fil de l'écriture de ces pages, elle expose ces jours d'extrême violence dont « la chronologie [...] se brode au calendrier de la mystique païenne et chrétienne de l'été, rafles et convois sont programmés en grande partie entre la fête nationale du 14 juillet et l'Assomption de la Vierge le 15 août, des dates en chemisette et en maillot de bain » (Korman, 2022, p. 85).

La rafle du 14 juillet 1942, à Montargis, fait disparaître les parents des Kormans et la mère des petites filles Kaminski. Le père, prévenu à temps des arrestations, avait réussi à passer en zone libre convaincu que « sa femme et ses filles [seraient] protégées » (p. 41). Malheureusement, il est également « arrêté sur la ligne de démarcation et passera le restant de la guerre en zone sud dans un état de semi-détention » (p. 41).

Ces six petites filles, âgées entre 3 à 13 ans, rendues orphelines se retrouvent rapidement placées chez des hôtes d'enfants juifs. Les Kaminsky avaient été logées « depuis juillet dans d'autres foyers qualifiés de demi-juifs, à la suite de l'arrestation de leur mère » (p. 27) et les sœurs Korman avaient été accueillies, « pendant près de 3 mois » (p. 36), par Anne-Laure Mourgue, qui prenait soin de Madeleine Kaminsky, bébé à l'époque. Il s'agissait d'« une brave femme [...] qui en plus de son métier de commerçante, et en l'absence de son mari qui a dû se cacher parce que juif, l'a rendue éligible pour être l'hôte » (p. 15). Les six orphelines s'étaient d'ailleurs connues chez cette femme lors de leurs visites à la petite Madeleine. Les Kaminski reçoivent « toutes les semaines des lettres de leur père » (p. 41) ce qui leur donne un souffle d'espoir.

Le 9 octobre, les sœurs Korman sont arrêtées et transportées à la Feldgendarmarie « dans la villa de centre-ville réquisitionnée par les militaires allemands » (p. 27).

Elles y arrivent « transportant les valises où se trouvent toutes les affaires qui leur restent depuis l'arrestation de leurs parents : leurs vêtements, un ou deux jouets, des poupées, quelques livres » (p. 18). Les sœurs Kaminsky y sont également expédiées après avoir été arrêtées « dans la cour de récréation de leur école » (p. 73). Le seul rescapé de cette tragédie est le bébé Kaminsky, sauvé des mains du soldat allemand qui ne supporte plus ses hurlements et décide par commodité de ne pas le rafler, et de le laisser au soin de Madame Mourgue. D'ailleurs que « ferait la Wehrmacht d'un bébé qui fait pipi partout » (p. 18).

Le soir, elles vont toutes être enfermées dans la même cellule « cinq cents mètres plus loin, à la prison. Ce trajet les fait passer des mains des autorités militaires allemandes à celles des autorités françaises » (p. 28). C'est à partir de cette détention et, dans une ambiance d'adversité totale qu'elles deviendront des « Presque sœurs » (p. 37) et bâtiront une amitié inoubliable.

Le lendemain, elles sont transportées vers le camp de Beaune-la-Rolande, un camp de transit ouvert par les autorités de Vichy où elles vont se côtoyer durant sept mois. Lorsqu'elles arrivent « le camp est presque vide. Rien de ce qui s'est commis ici ne se laisse plus deviner » (p. 69). Elles sont placées « dans le baraquement n° 16 » (p. 69) et sont libres « d'aller et venir tant qu'elles restent à l'intérieur des barbelés » (p. 72). Pendant ces deux mois d'internement, elles tentent de survivre à cette déshumanité « elles se nettoient comme elles peuvent. [...] Elles se rhabillent avec les vêtements de la veille, qui deviennent de l'avant-veille puis de celle d'avant » (p. 74).

Il est évident que le camp, qui avait été bondé à la suite des rafles de juillet 42 par tous ceux qui avaient été internés au Vel d'Hiv, ne s'était pas vidé d'un coup.

Il a fallu trois mois pour rassembler et envoyer à la mort douze mille personnes, nombre qui inclut les internés du camp voisin de Pithiviers avec sa « Grande Baraque » - un gigantesque hangar où sont parquées deux mille cinq cents personnes à la fois, hommes, femmes, enfants, sans couchages ni sanitaires, rien. Les douze mille ont tous été évacués via la liaison spéciale Pithiviers-Auschwitz, ou à sa variante pour les enfants, Pithiviers-Drancy-Auschwitz. (p. 78)

Début décembre 1942, plus précisément le 10, « les six filles sont l'objet d'un arrêté de 'libération' de la préfecture du Loiret » (p. 107). Korman observe à ce sujet que le mot libération se trouve entre guillemets « car dans l'usage des administrateurs du génocide l'autre mot officiel pour qualifier le statut des enfants exfiltrés des camps français, Beaune-la-Rolande et Drancy, est 'enfants bloqués' » (p. 107). Elle explique que les enfants quittent « les camps mais que la police française les a déclarés aux services de renseignements de la SS, qui à tout moment peut mettre la main sur eux » (p. 10A cette date, les six petites filles sont transportées à Paris au 6 rue Lamarck, un des foyers de l'UGIF, « elles n'ont rien à regretter de l'endroit qu'elles laissent derrière elles, mais aucune idée de ce qui les attend » (p. 139). En effet, le centre n° 28 qui est le foyer où l'on vient de les

caser est en fait « un centre de tri » (p. 145). De la sorte, « les filles seront mise à l'isolement pendant quinze jours. Elles seront également tondues, [...] se feront piquer, [...] pour désinfection, [...] les quelques affaires qui leur restent de leurs mères » (p. 146). Lentement, elles reprennent un semblant de quotidien, « elles sont bien nourries [...] rescolarisées, même si c'est d'une manière peu habituelle pour elles, école juive pour les petites et cours complémentaire pour Andrée, une école privée » (p. 149). Toutefois, elles peuvent être livrées à tout moment. Plus tard, elles vont être également « suivies médicalement » (p. 150) par le docteur Benjamin, un médecin juif « devenu haut cadre de l'UGIF » (p. 151), qui espère faire de ce foyer « un lieu de remède au mal » (p. 152).

Après la sortie de leur quarantaine, les sœurs Kaminsky sont invitées à passer la soirée de Noël chez le vice-amiral Kanapa « démarche banale tout au long des internements, les enfants juifs sont autorisés à aller chez des proches, des amis de la famille qui souhaitent les inviter » (p. 157). En revenant de cette soirée, elles apprennent que les sœurs Korman ont été envoyées dans une autre maison d'accueil. En effet, elles sont transférées au centre n° 30, il s'agit d'un autre foyer de L'UGIF « Guy-Patin » où elles subissent à nouveau « quinze jours d'isolement » (p. 165). Les sœurs Kaminsky les y rejoindront. À partir de cette date, les événements vont se succéder, Henriette, la cadette des Korman, « est la première à être séparée du groupe [...] isolée. Son statut de toute petite justifie son placement dans un foyer à part [...] la maison Marguerite [...] la pouponnière de Neuilly » (p. 180) qui « abrite [...] les enfants [...] dont les parents ont été déportés [...] âgés de moins de dix ans » (p. 180). Elle y passera six mois. Ses sœurs souffrent, car cette séparation ressemble « à une amputation, à un meurtre, un enterrement où elle serait à la fois jetée vivante sous la terre et penchée sur le fossé où on la met » (p. 180).

Renvoyées au 6 rue Lamarck, les cinq filles vont être à nouveau séparées « Jacqueline et Mireille Korman sont placées à Saint-Mandé [...] en bordure du bois de Vincennes » (p. 183). Jeanne et Rose Kaminsky sont placées au « service 56 » très loin de la banlieue » (p. 183) et par la suite « à Louveciennes » (p. 198). Quant à Andrée, elle est envoyée « au foyer de jeunes filles de la rue Vauquelin » (p. 198). À partir de cette date, « début de l'été 1943, les filles Korman et Kaminsky plus jamais se rencontrent » (p. 184). Lorsque Jeanne et Rose Kaminsky reviennent à Paris, « les sœurs Kaminsky ont fait sept tentatives d'évasion. Six fois, elles ont échoué, mais à la septième [...] elles ont réussi » (p. 201). Grâce au secours de leur oncle et de leur tante, qui ont pris des dispositions auprès d'une passeuse, elles prendront le train à la gare de Lyon jusqu'à Limoges, afin « qu'elles puissent [y] retrouver leur père » (p. 221) avec qui elle resteront jusqu'à la Libération.

Six mois après leur séparation, la cadette des Korman retrouvent ses sœurs, mais à partir de 1944 et de « l'approche de la Libération de Paris [...] tous les enfants qui restaient dans les centres de L'UGIF » (p. 241) sont raflés. Le bus de Drancy, qui a fait le tour des derniers foyers, transportera le groupe vers le dernier

convoi qui partira le 31 juillet 1944 vers Auschwitz. Il s'agit « du convoi 77 » (Pinol, 2019, p. 103), le convoi de la honte qui sera « en route [...] pour une déportation d'enfants modèles avec bonbons, petites paillasses et docteur dans chaque wagon » (Korman, 2022, p. 242). De tous ces enfants, « pour autant qu'on puisse le savoir aucun n'a survécu » (Marrus, 1998, p. 63).

3. In fine

Par sa portée mémorielle, historique et par l'émotion qu'elle suscite, cette enquête redonne vie à ces enfants marginalisés, ballotés, tirillés d'un foyer à l'autre, dont l'enfance a été volée pour certains, ruinée pour d'autres. Comme le précise Dominique Viart, « l'heure n'est plus, sans doute, à l'engagement de type sartrien, surplombant et parfois dogmatique, mais, avec l'enquête et les littératures de terrain, la littérature ne renonce pas à sa portée historique et sociale : elle *fait savoir* ». (Viart, 2019a). En fait, « il ne s'agit pas de détenir le dernier mot », comme l'a si bien montré Laurent Demanze (2019), « mais d'en cerner avec attention et scrupule les contours » (p. 133).

Ainsi, évoquant « le devoir de ne pas oublier » (Ricoeur, 2000, p. 37), Cloé Korman souligne l'ampleur d'un épisode, d'un délit qui rappelle « la page la plus noire de l'histoire de France »², celle des 11 400 enfants déportés vers Auschwitz dont on retrouve certains visages à proximité du Mémorial de la Shoah³, à Paris, illustrés par l'artiste C215 qui, par son trait, les fait revivre un peu.

Dans l'enceinte du Mémorial, une exposition permanente leur est consacrée et leurs empreintes gravées sur le mur des noms nous renvoient, sans cesse, à l'horreur « de certains traumatismes et leur caractère irréparable » (Wieviorka, 1998, p. 185). Le souvenir des jours qu'ils ont traversés, nous invite, à jamais, à garder la mémoire de ce qu'ils ont subi au milieu de cette « folie criminelle de l'occupant [...] secondée par des Français, par l'État français »⁴ comme l'a reconnu le 16 juillet 1995, à l'occasion du 53^e anniversaire de la commémoration de la grande rafle du Vel d'hiv les 16 et 17 juillet 1942, à Paris, le Président Jacques Chirac. 53 ans auront été nécessaire pour reconnaître la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs.

Cette allocution est sans aucun doute l'« un des discours les plus fameux de l'histoire de France, celui par lequel il reconnaît les responsabilités de la France dans la déportation et l'anéantissement de près de 76 000 des Juifs qui y vivaient » (Wieviorka, 2016, p. 70) dont 11 400 enfants.

² <https://www.yadvashem.org/yv/fr/expositions/maisons-denfants/aperçu-historique.asp>

³ <https://1942.memorialdelashoah.org/exposition-c215.html>

⁴ Allocution prononcée lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942, 16 juillet 1995. <https://www.fondationshoah.org/sites/default/files/2017-04/Allocution-J-Chirac-Vel-dhiv-1995.pdf>

Références

- Coquio, C., & Kalisky, A. (2007). *L'enfant et le génocide : témoignages sur l'enfance pendant la Shoah*. Robert Laffont.
- Cohen, A. (1993). *Persécutions et Sauvetages. Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy*. Cerf.
- Demanze, L. (2008). *Encres orphelines*. Éditions José Corti.
- Demanze, L. (2019). Un nouvel âge de l'enquête. *Revue de la BNF*, 59, 124–133. <https://doi.org/10.3917/rbnf.059.0124>
- Dulong, R., (2002). La Dimension monumentaire du témoignage historique. *Sociétés & Représentations*, 1(13), 179–197. <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2002-1-page-179.htm>
- Feldman, M. (2009). *Entre trauma et protection : quel devenir pour les enfants juifs cachés en France (1940–1944) ?* <https://doi.org/10.3917/eres.feldm.2009.01>
- Frosa, P.-B. (2014). Littérature et génocide : l'écriture testimoniale des enfants. *Yod*, 19. <http://journals.openedition.org/yod/1965>
- Garel, G., (1978, janvier-mars). Le sort des enfants juifs pendant la guerre. *Le Monde juif*, 45–76.
- Jedinack, R. (2018). *Nous étions seulement des enfants*. Fayard.
- Kaspi, A. (1991). *Les Juifs pendant l'Occupation*. Seuil.
- Korman, C. (2022). *Les Presque Sœurs*. Seuil.
- Klarsfeld, S. (1978). *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*. <https://klarsfeld-ffdjf.org/publications/livres/2012-Le-Memorial-67-pages/>
- Klarsfeld, S. (1983). *La Shoah en France. Vichy-Auschwitz la « solution finale » de la question juive en France*, Tome I, 1942. Fayard.
- Klarsfeld, S. (2001). *Le calendrier de la persécution des Juifs en France 1940–1944, 1^{er} juillet 1940 – 31 août 1942*. Librairie Arthème Fayard.
- Klarsfeld, S. (2013). *Les 11400 enfants juifs déportés de France*. FFDJF et la « Beate Klarsfeld Fondation ».
- Laffitte, M., & Wiewiorka, A. (2015). 3 – La déportation des enfants. In M. Laffitte, & A. Wiewiorka (Eds.), *À l'intérieur du camp de Drancy* (pp. 165-174). Perrin. <https://www.cairn.info/a-l-interieur-du-camp-de-drancy--9782262051556-page-165.htm>
- Marrus, R. M. (1998). Pierre Laval et les enfants juifs. *Les Collections de L'Histoire*, 3, 60–63.
- Paxton, R., O. (1973). *La France de Vichy, 1940–1944*. Seuil.
- Pinol, J.-L. (2019). *Convois. La déportation des juifs de France*. Éditions du Détour.
- Ricoeur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil.
- Viart, D. (1999). Filiations littéraires. In J. Baetens, & D. Viart (Eds.), *États du roman contemporain. Écritures contemporaines 2* (pp. 115–139). Lettres modernes Minard.
- Viart, D. (2005). Mémoire et 'enquête' : la Seconde Guerre mondiale. In B. Vercier, & D. Viart (Eds.), *La littérature française au présent. Héritage, modernité, mutations* pp. 142–206. Éditions Bordas.
- Viart, D. (2019a). « Les littératures de terrain », *Enquête à la poursuite des littératures de terrain, d'En attendant Nadeau*, 6 août 2019. <https://www.en-attendant-nadeau.fr/2019/08/06/enquetes-litteratures-terrain-viart/>
- Viart, D. (2019b). « Les littératures de terrain », *Revue critique de fiction française contemporaine*, 18, mis en ligne le 15 juin 2019, 1–15. <https://journals.openedition.org/fixxion/1275>
- Wiewiorka, A. (1998). *L'ère du témoin*. Plon.
- Wiewiorka, A. (2016). « Discours sur la rafle du Vél'd'Hiv : La France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable ». *Le cas Chirac. L'Histoire*, 2, 70–71.
- Winock, M. (2004). *La France et les Juifs. De 1789 à nos jours*. Seuil.